

COMITE DE DIRECTION

P.V. N°3

Réunion Plénière : **Mardi 17 août 2021**

Président de séance : M. William PONT
Secrétaire Général : M. André VITIELLO

Présents : Mmes Cathy DARDON – Béatrice MONNIER - MM. Gérard BORGONI – Guy BOUCHON – Albert DI RE – Patrick FAUTRAD – Gérard IVORA – Antoine MANCINO – Jean PAOLINI – Jean Paul RUIZ – André SASSELLI – José VIVERO
Excusés : MM Guy BOURICHA – Bruno GIMENEZ – Jérôme LACHEVRE – Jean Paul PERON – Jean RENZULLI
Assistent à la réunion : Mme Nathalie COGGIA (Directrice Administrative) – MM André ABLARD - Cyril BOUREAU (Président de la C.D.A) - Pierre GUIBERT (Invité / Secrétaire Général de la L.F.A.)

MODALITES DE RECOURS

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions du Comité de Direction peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs ; L'appel est adressé à la commission d'Appel de la Ligue Méditerranée de Football par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.



LE PORT DU MASQUE EST OBLIGATOIRE DANS LES LOCAUX DU DISTRICT

A VOTRE ARRIVEE DANS LE HALL D'ENTREE
VOUS DEVEZ REMPLIR UN FORMULAIRE DE PRESENCE
ET PRESENTER UN PASS SANITAIRE (ATTESTATION VACCINAL ou TEST PCR -72H)
AU SECRETARIAT

ORDRE DU JOUR

- Traitement du courrier
- Informations

CORRESPONDANCE

● F.F.F

- Adressant un courrier relatif au lancement du dispositif #RETOURAUFOOT en vue de la prochaine saison. Noté.
- Planning des remises pour l'année 2021 dans le cadre des journées Régionales des Labels. Noté.
- Adressant le protocole de reprise des compétitions régionales et départementales pour la saison 2021/2022 dans le cadre des mesures gouvernementales à date. Noté.
- Communiqué de presse de la FFF relatif au Pass Sanitaire. Noté.

● LIGUE MEDITERRANEE

- Adressant un courrier et des documents transmis aux arbitres et délégués de Ligue concernant le Pass Sanitaire.
- Procès-Verbal de la C.R des Activités Sportives arrêtant le calendrier des championnats régionaux au titre de la saison 2021/2022. Transmis à la C. Départemental des Activités Sportives.

• DIVERS

- **C.D.O.S 83** : Adressant la copie d'un courrier expédié aux club concernant le Pass Sport. Noté.
- **MAIRIE DE BRIGNOLES** :
>> Arrêté Préfectoral imposant le port du masque dans les établissements recevant du public. Noté.
>> A compter du 21 juillet 2021, le Pass Sanitaire devra être présenté pour l'accès à l'ensemble des évènements culturels, sportifs, ludiques ou festifs. Noté.
- **M. Thierry LEDET** : Candidature pour la Commission Foot Educatif. Transmis au Département Technique.
- **MAIRIE DE CARNOULES** : Invitation à l'inauguration Espace Sport Nature qui aura lieu le 04 septembre 2021. M. Albert DI RE représentera le District.

INFORMATIONS

- M. Pierre GUIBERT, Secrétaire Général de la LFA nous informe des dernières dispositions concernant la pandémie et l'application du pass sanitaire au niveau des clubs. Ces informations sont susceptibles d'évoluer en fonction des nouvelles mesures gouvernementales.
- A partir du 23 août 2021, les personnes devront présenter une attestation vaccinale ou un test PCR de -72 heures pour avoir accès au District. Elles devront se signaler à l'accueil avec leur attestation afin d'accéder aux salles des Commissions.
- **Référent COVID de la C.D.A** : M. Cyril BOUREAU

VALIDATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA CDA SAISON 2021 / 2022

Sur proposition de la Commission des Arbitres, le Comité de Direction valide le Règlement Intérieur de la C.D.A pour la saison 2021 / 2022.

DATES BUTOIRS DES ENGAGEMENTS SAISON 2021/2022

JEUNES (U19 à U14) : Date limite le 10 septembre 2021

Reprise des championnats le 03 octobre 2021

2^{ème} Division FUTSAL – U18 FUTSAL – U15 FUTSAL – FEMININES SENIORS FUTSAL : Date limite le 31 août 2021

SENIORS FEMININES : Date limite le 10 Septembre 2021

JEUNES FEMININES : Date limite le 19 Septembre 2021

FOOTBALL LOISIR : Date limite le 31 Août 2021

FOOTBALL ANIMATION

U10 à U13 via Footclubs. : Date limite le 10 Septembre 2021.

Reprise des championnats le Samedi 2 Octobre 2021.

U6 à U9 par courriel à secretariat@var.fff.fr

UTILISATION DU MINIBUS DU DISTRICT

Le Comité de Direction rappelle les modalités de prêt du minibus :

>> Une demande écrite doit être adressée par mail au secrétariat du District en **indiquant la date, le lieu et le motif du déplacement.**

>> **Prêt du minibus par club et par week-end end limité à trois demandes par saison.**

>> **Forfait de 30 € par jour demandé aux clubs affiliés pour son entretien avant chaque utilisation (+ chèque de caution de 200 €)**

>> **Déplacements limités au secteur géographique de la Ligue Méditerranée :** VAR – BOUCHES DU RHONE - ALPES MARITIMES – ALPES DE HAUTE PROVENCE et VAUCLUSE.

Aucun déplacement hors secteur géographique de la Ligue Méditerranée ne sera accepté.

Toutes les réservations doivent être adressées par mail au secrétariat du District du Var à l'attention de M. Jean Paul RUIZ, Vice-Président du District, seule personne habilitée à gérer ces réservations (tél. 06.84.31.70.43).

Prochaine réunion Plénière

Mardi 07 Septembre 2021

Le Président de séance : William PONT
Le Secrétaire Général : André VITIELLO